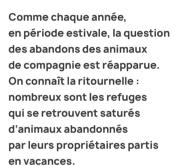


Peut-on prévenir les abandons ?



Qu'il ait lieu en été ou à une autre saison, l'abandon reste un acte incompréhensible pour celles et ceux qui aiment les animaux.
Et une question reste en suspens : comment l'éviter ?
Les associations de protection animale martèlent qu'il est nécessaire de responsabiliser les futurs maîtres pour empêcher l'adoption ou l'acquisition compulsive et ainsi prévenir les abandons.
On ne le dira jamais assez : l'animal n'est pas une chose dont on peut se débarrasser en toute impunité.

Il faut donc sensibiliser collectivement et individuellement sur les responsabilités liées à la prise en charge d'un animal afin d'en détourner celles et ceux qui réaliseraient ne pas pouvoir assumer.

En ce sens, le certificat d'engagement et de connaissance prévu par la proposition de loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance animale pourrait s'avérer utile. Souvent présenté comme une mesure phare du texte en préparation, il devrait rappeler les obligations de soins, de vaccination et les coûts liés à la possession d'un animal. L'intention est louable, mais il reste à s'entendre sur la valeur de ce certificat. D'un côté, il ne faudrait pas qu'il s'agisse d'une vulgaire paperasse dont l'obtention serait une simple formalité. D'un autre côté, il ne devrait pas équivaloir à un sésame pour posséder un animal.

Ce certificat devrait être un prérequis solide à l'adoption ou à l'achat d'un animal, mais certainement pas ouvrir un droit à en avoir un. Les équipes des refuges le savent bien : une bonne adoption nécessite d'avoir pris en considération un ensemble de paramètres concernant l'animal et l'adoptant. Laissons-les donc faire ce travail. Ne jouons pas les naïfs : à lui seul, ce certificat n'abolira évidemment pas le mal de l'abandon, mais il faut encourager toute mesure contribuant à une meilleure prise de conscience de ce que représente l'accueil d'un animal.

Qui sait, peut-être que la responsabilisation remplacera l'impulsion... Bonne lecture.



Valérie ROMANO, présidente de Défense de l'Animal



Hommage à Paula Loïs et Jacques Mahon

La présidente, le conseil d'administration et les équipes de Défense de l'Animal ont la douleur de vous faire part des décès de Madame Paula Loïs, survenu le 1er mai 2021 et de Monsieur Jacques Mahon, le 21 juillet 2021.

Actrice et moteur infatigable de la protection équine en France, Paula avait créé l'association CHEVAL (Centre d'Hébergement pour Équidés Vétérans Antenne Languedoc) il y a 30 ans. Son refuge à Salindres (Gard) héberge plus de 200 chevaux qui, aux côtés de sa famille, pleurent la perte de celle qui fut à leurs côtés jour et nuit pour soulager leurs souffrances.

Président du refuge Les Amis des Bêtes -SPA d'Autun en Saône-et-Loire pendant dix ans, Jacques était depuis 2019 administrateur de Défense de l'Animal. Actif protecteur des animaux et défenseur de leurs droits, c'est grâce à sa détermination sans faille que des centaines d'animaux ont été sauvés et ont pu débuter une nouvelle vie.

Un hommage leur sera rendu lors de l'Assemblée Générale le dimanche 19 septembre 2021.

Á leurs familles et à leurs proches, aux équipes des refuges, Défense de l'Animal présente ses condoléances très attristées. 4 Actualités

Le rapporteur général de la proposition de loi contre la maltraitance animale en visite dans deux de nos refuges membres 11 Dossier

DES CHIENS QUI TRAVAILLENT

18

#Veux-tu m'adopter?

Un été sous haute tension pour nos refuges



Actualités

- De bonnes nouvelles pour la protection des animaux!
- 8 L'impossible prise en charge des chevaux en France
- 10 La défense des animaux ailleurs dans le monde

Actions

- Défense de l'Animal au cœur du dispositif gouvernemental FRANCE RELANCE
- Dites STOP à la maltraitance animale 22 zoom sur quelques affaires

Zoom refuges

- Sauvetages: nos refuges membres mobilisés
- La SPA de Bergerac fait peau neuve!

Agir

Nous soutenir / Abonnement



Magazine de la Confédération Nationale Défense de l'Animal

RÉDACTION - ADMINISTRATION

Directrice de la publication : Valérie Romano Coordination et rédaction : Florian Sigronde

Rédaction: Franck Saouzanet - Sabrina Hamoudi - Lucile Ferraris -

Création : Agence 32 Décembre - www.32-decembre.fr

Crédits photos : Confédération Nationale - Fotolia - Les associations : Refuge Équin de Terre Plaine, Handi'Chiens, Arche des Animaux de la Grande Motte, SPA de Pontivy et sa région, DPA - Refuge de Thiernay, SPA de Bordeaux et du Sud Ouest, Association CHEVAL, SPA de Bergerac, SPA de Mulhouse, SPA de Rodez, SPA de Pontarlier. SPA du Pays de Montbéliard, Société Havraise de Protection des Animaux. Impression: SIMON GRAPHIC ZI Noirichaud - 25290 ORNANS Dépôt légal - 3^{ème} trimestre 2021

Confédération Nationale Défense de l'Animal 26 rue Thomassin CS 30201 69291 LYON CEDEX 02 Tél: 04 78 38 71 85 / Fax: 04 78 38 66 88

laconfederation@laconfederation.fr www.laconfederation.fr

Communauté «les refuges de France» / @confederationdefensedelanimal



defensedelanimal_officiel

Défense de l'Animal